



Bruxelles, le 4.6.2025
COM(2025) 280 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau

Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'eau, c'est la vie. L'être humain, la plupart des espèces et la nature dans laquelle nous vivons et dont nous dépendons ne peuvent survivre sans eau. Notre environnement, notre économie, notre sécurité alimentaire et énergétique ainsi que notre qualité de vie reposent sur un approvisionnement stable en eau de bonne qualité.

Toutefois, aujourd'hui, nous ne pouvons plus tenir l'eau pour acquise, et cela a des conséquences pour les citoyens, les entreprises et l'environnement. L'Europe est le continent qui se réchauffe le plus vite sur Terre en raison du changement climatique. Les effets du changement climatique, tels que la chaleur extrême, les inondations catastrophiques, les sécheresses prolongées et les incendies de forêt, gagnent en fréquence et en intensité, et cette tendance va se poursuivre. Ces phénomènes ont des répercussions sur la santé et provoquent des décès prématurés, des perturbations de l'approvisionnement en énergie et en eau potable ainsi que des pertes économiques croissantes¹ pour les entreprises, les agriculteurs et l'aquaculture. Si rien n'est fait pour y remédier, les inégalités liées à l'eau sont susceptibles de nuire à la cohésion économique, sociale et territoriale globale de l'UE² et du monde entier. Cela vaut tout particulièrement pour les régions ultrapériphériques de l'UE, où les pressions climatiques et les lacunes en matière d'infrastructures rendent particulièrement difficile l'accès à une eau propre et salubre. **L'eau est un bien public et l'accès à une eau propre et abordable est un droit humain.**

La résilience dans le domaine de l'eau est une question de sécurité et de préparation aux crises pour l'UE. L'eau est un besoin fondamental et une ressource essentielle. Comme indiqué dans la stratégie pour une union de la préparation, la sécurité de l'approvisionnement en eau douce propre et abordable doit être «une priorité» guidant l'action de l'Union³.

Investir dans la gestion durable de l'eau et l'innovation renforcera les entreprises européennes et stimulera la compétitivité. Cinq des dix principaux risques mondiaux à long terme pour les entreprises recensés par le Forum économique mondial⁴ sont liés à l'eau. La gestion non durable de l'eau compromet notre sécurité globale d'approvisionnement et notre compétitivité, comme le reconnaissent la boussole pour la compétitivité⁵ et le pacte pour une

¹ Les sécheresses ont entraîné des pertes extraordinaires d'environ 40 milliards d'EUR pour la seule année 2022. Entre 1980 et 2023, les inondations ont causé des pertes de 325 milliards d'EUR. Outre ces défis, la pollution de l'eau génère des coûts allant de 55 milliards d'EUR à 73 milliards d'EUR. Voir étude de la Commission sur le coût de l'inaction, dans le cadre du prochain examen de la mise en œuvre de la politique environnementale.

² Neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, chapitre 4 «La transition écologique», 2024 (https://ec.europa.eu/regional_policy/information-sources/cohesion-report_en).

³ Stratégie européenne pour une union de la préparation [JOIN(2025) 130 final].

⁴ «Global Risks Report 2024» (Rapport sur les risques mondiaux 2024). Ces cinq principaux risques mondiaux, également liés à l'eau, sont les suivants: 1) phénomènes météorologiques extrêmes, 2) changement critique des systèmes terrestres, 3) perte de diversité biologique et effondrement des écosystèmes, 4) pénuries de ressources naturelles et 5) pollution (<https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024/>).

⁵ COM(2025) 30 final — Une boussole pour la compétitivité de l'UE.

industrie propre⁶. Il est donc nécessaire de mieux intégrer la résilience dans le domaine de l'eau dans les décisions des entreprises et d'adopter une vision intégrée de la gestion durable de l'eau, qui tienne compte des scénarios climatiques à long terme.

La résilience dans le domaine de l'eau est une opportunité commerciale majeure pour l'industrie de l'UE. L'Europe est un acteur mondial de premier plan dans le domaine des technologies de l'eau, puisqu'elle détient 40 % de tous les brevets mondiaux dans ce domaine⁷. Rien qu'en 2022, le secteur a généré 111,7 milliards d'EUR de valeur ajoutée et soutenu 1,6 million d'emplois dans 81 500 entreprises, dont la plupart sont des PME⁸. Nous devons tirer parti de cette position et renforcer l'avantage concurrentiel de l'UE au sein du marché unique et au-delà. Par exemple, dans certains secteurs, il est possible de réduire les coûts liés à l'eau et les coûts de fonctionnement d'un maximum de 2,8 milliards d'EUR par an ainsi que de créer 9 000 emplois supplémentaires par an, tout en renforçant le savoir-faire nécessaire à l'échelle mondiale⁹.

Le rôle de premier plan joué par l'Europe au niveau mondial en matière de résilience dans le domaine de l'eau est l'occasion de nouer des alliances stratégiques avec des partenaires internationaux. La concurrence mondiale autour de ressources en eau douce qui s'amenuisent exacerbe les conflits et les déplacements de population. Au rythme actuel, la demande mondiale en eau dépassera les ressources disponibles de 40 % en 2030¹⁰. Dans le monde, les catastrophes liées à l'eau ont entraîné le déplacement de 40 millions de personnes et infligé plus de 480 milliards d'EUR de dommages en 2024¹¹. S'appuyant sur le consensus mondial¹² selon lequel notre modèle actuel de gestion de l'eau n'est pas durable, l'UE est déterminée à faire de la prochaine conférence des Nations unies sur l'eau de 2026 une étape importante dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour toutes ces raisons, il est grand temps de placer la résilience dans le domaine de l'eau au premier rang des priorités politiques, comme l'ont déclaré le Conseil européen¹³, le Parlement européen¹⁴ et le Comité économique et social européen¹⁵. C'est pourquoi, dans ses orientations politiques 2024-2029, la présidente von der Leyen a annoncé une nouvelle stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau. Cette stratégie devrait aider toutes les régions de l'UE à améliorer la gestion de leurs masses d'eau, à lutter contre les

⁶ COM(2025) 85 final — Le pacte pour une industrie propre: une feuille de route commune pour la compétitivité et la décarbonation.

⁷ Office européen des brevets, «Innovation in water-related technologies» (Innovation dans les technologies liées à l'eau), juillet 2024, disponible [ici](#).

⁸ Eurostat, «Businesses in the water supply, sewerage, waste management and remediation sector» (Entreprises du secteur de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la réhabilitation) (données extraites en février 2025), disponible [ici](#).

⁹ Water Europe, étude socio-économique sur la valeur des investissements de l'UE dans l'eau, 2024.

¹⁰ Rapport de la Commission mondiale sur l'économie de l'eau, 2024.

¹¹ Global water monitor, rapport de synthèse 2024 | PreventionWeb.

¹² Atteint lors de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023.

¹³ Conclusions du Conseil européen du 23 mars 2023 (EUCO 4/23).

¹⁴ Résolution du Parlement européen du 7 mai 2025 sur la stratégie européenne de résilience pour l'eau [2024/2104(INI)].

¹⁵ Avis général du CESE «Appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe» CCMI/209 du 25 octobre 2023.

pénuries et à renforcer les avantages de l'industrie de l'eau sur le plan de la concurrence et de l'innovation¹⁶, tout en adoptant une approche propre et circulaire.

Les États membres ont organisé leur gestion de l'eau de différentes manières, selon différentes formes de propriété publique ou privée ou une combinaison des deux. La présente stratégie respecte pleinement ces choix nationaux et reconnaît qu'il n'existe pas de solution universelle, notamment parce que la disponibilité de l'eau varie considérablement d'un État membre à l'autre, tout comme la vulnérabilité des différents secteurs face au stress hydrique.

2. LES OBJECTIFS CLES

La présente stratégie définit une trajectoire pour rendre l'Europe résiliente dans le domaine de l'eau, solidement ancrée dans la vision à l'horizon 2050 présentée par l'UE lors de la conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 pour une Union résiliente dans le domaine de l'eau, garantissant la sécurité de l'eau pour tous. Cette approche suppose la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, ainsi qu'un juste équilibre entre l'approvisionnement en eau et la demande en eau répondant aux besoins actuels, notamment la réalisation du droit humain à une eau potable salubre et à l'assainissement, sans compromettre les droits des générations futures.

Pour mettre l'Europe sur la voie de la résilience dans le domaine de l'eau, nous devons travailler sur trois objectifs:

1. restaurer et protéger le cycle de l'eau comme base d'un approvisionnement durable en eau;
2. construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau, en collaboration avec les citoyens et les acteurs économiques, de manière à soutenir la compétitivité de l'UE, à attirer les investisseurs et à favoriser la prospérité de l'industrie européenne de l'eau;
3. Garantir à tout moment l'accès à une eau propre et abordable ainsi qu'à l'assainissement pour tous, et renforcer l'autonomie des citoyens pour la résilience dans le domaine de l'eau.

La législation et les politiques de l'Union européenne, notamment le pacte vert pour l'Europe, constituent une base solide pour atteindre ces objectifs¹⁷. Les États membres — et leurs collectivités locales ou régionales — sont souvent les mieux placés pour gérer l'eau, étant donné qu'ils connaissent le mieux leur situation, les défis et les solutions possibles. La présente stratégie reconnaît pleinement que les États membres sont libres d'organiser leurs systèmes d'approvisionnement en eau comme ils l'entendent, dans les limites de la législation de l'UE. Afin de soutenir les initiatives des États membres et de renforcer la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, elle recense cinq domaines d'action de l'UE: i) la gouvernance et la mise en œuvre; ii) le financement, les investissements et les infrastructures; iii) la numérisation; iv) la recherche et l'innovation, l'industrie et les compétences; et v) la sécurité et la préparation.

¹⁶ Dans la présente communication, l'industrie de l'eau désigne les entreprises — publiques ou privées — qui fournissent de l'eau (potable) et traitent les eaux usées, y compris les eaux usées urbaines et industrielles. Elle comprend, entre autres, la gestion des ressources en eau, la construction d'infrastructures hydriques ainsi que le développement et la fourniture d'équipements et de technologies liés à l'eau.

¹⁷ L'annexe II donne une vue d'ensemble des principaux objectifs énoncés dans la législation existante.

2.1 Restaurer et protéger le cycle de l'eau comme base d'un approvisionnement durable en eau

Le bon fonctionnement du cycle de l'eau est essentiel à la résilience dans le domaine de l'eau. L'eau suit un cycle au cours duquel elle est stockée, purifiée et libérée naturellement, et ce processus dépend de la bonne santé des sols, des zones humides, des forêts et d'autres écosystèmes. Toutefois, la surexploitation et la mauvaise gestion des ressources en eau, la pollution ainsi que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont profondément perturbé ce cycle et ont considérablement réduit tant la quantité que la qualité de l'eau.

Le cadre existant de l'UE pour l'eau douce, composé notamment de la directive-cadre sur l'eau¹⁸, de la directive relative à la gestion des inondations¹⁹ et du règlement relatif à la restauration de la nature²⁰, représente un cadre réglementaire complet pour le cycle de l'eau en Europe. Cependant, une mise en œuvre efficace sera nécessaire pour restaurer le cycle de l'eau du point de vue quantitatif et qualitatif. L'objectif de la directive-cadre sur l'eau consistant à parvenir à un bon état de toutes les masses d'eau d'ici à 2027²¹ et les objectifs de la directive «Inondations» restent le point de référence des actions à entreprendre. La Commission accordera la priorité à l'application de la législation sur la base de sa dernière évaluation des plans nationaux de gestion de district hydrographique (PGDH) et des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), en concertation avec les États membres²². Afin de continuer à soutenir les efforts déployés par les États membres pour lutter contre le manque d'eau et la sécheresse, la Commission élaborera des indicateurs relatifs au manque d'eau et publiera des orientations techniques sur les plans de gestion de la sécheresse. Le règlement relatif à la restauration de la nature offre l'occasion de soutenir la gestion de la quantité d'eau et de renforcer la résilience face aux sécheresses et aux inondations à l'aide de solutions fondées sur la nature. La résilience dans le domaine de l'eau et du changement climatique doit être pleinement intégrée dans les plans nationaux de restauration qui seront élaborés d'ici à 2026.

L'objectif de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» de 2008, à savoir parvenir à un bon état écologique des eaux marines d'ici à 2020, n'a pas été atteint. La biodiversité marine est en déclin et la pollution des cours d'eau continue de nuire à la vie marine. À la suite d'une évaluation récente²³, la Commission révisera la directive-cadre «stratégie pour le milieu

¹⁸ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2000/60/oj>).

¹⁹ Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (JO L 288 du 6.11.2007, p. 27, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2007/60/oj>).

²⁰ Règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature et modifiant le règlement (UE) 2022/869 (JO L, 2024/1991, 29.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1991/oj>).

²¹ Rapport sur l'état des eaux en Europe de l'AEE (<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/europes-state-of-water-2024>).

²² La Commission a publié des recommandations par pays concernant sept groupes de mesures: a) accélérer la cadence pour combler les lacunes en matière de respect des dispositions; b) intensifier les investissements; c) s'attaquer aux principales pressions; d) renforcer la résilience face aux phénomènes extrêmes liés à l'eau (dont une recommandation spécifique relative à la mise en œuvre effective de la directive «Inondations»); e) la coopération transfrontière; f) les dérogations; et g) la surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports. Pour de plus amples informations, voir https://environment.ec.europa.eu/topics/water/water-framework-directive/implementation-reports_en.

²³ [Évaluation de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» \[SWD\(2025\) 50\]](#) et son [annexe](#).

marin» afin d'améliorer la cohérence avec l'acquis de l'UE dans le domaine de l'eau douce, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats grâce à la réduction des exigences en matière d'établissement de rapports et à l'amélioration de la gestion des données et de la gouvernance dans le cadre des conventions maritimes régionales.

En plus d'appliquer la législation existante, nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la rétention d'eau dans les sols. Conformément au pacte européen pour l'Océan, nous devons donner la priorité à l'exploitation de tout le potentiel de nos écosystèmes pour stocker, purifier, restituer et restaurer l'eau sur terre et en mer, selon une approche «de la source à la mer». Au cours de son retour vers la mer, l'eau douce est naturellement stockée dans les sols, les forêts, les zones humides, les plaines inondables et d'autres écosystèmes. Il est nécessaire de rétablir la fonction d'éponge naturelle de nos paysages afin de reconstituer nos réserves d'eau souterraine et de protéger la biodiversité. Afin de mieux coordonner et d'intensifier les initiatives existantes²⁴ visant à accroître la rétention d'eau dans les sols, la Commission mettra en place un «mécanisme éponge», qui fournira un cadre cohérent pour les initiatives nouvelles et existantes visant à accroître la rétention d'eau dans les sols. Comme indiqué dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation, la Commission entend également encourager et soutenir les pratiques agricoles qui permettent de restaurer, de préserver ou d'améliorer la santé des sols, telles que l'agriculture biologique et les approches agroécologiques qui retiennent l'eau dans les sols. Dans les zones urbaines, il convient de promouvoir des «villes éponges», conçues à partir de solutions fondées sur la nature pour absorber et restituer l'eau de manière contrôlée. En outre, la gestion intégrée des eaux douces et marines est essentielle. La pollution des rivières, la perturbation des flux de sédiments et les pénuries d'eau ont toutes une forte incidence sur la santé des écosystèmes marins et sur la viabilité des activités sociales et économiques qui en dépendent, telles que la pêche, l'aquaculture ou le tourisme²⁵. Les zones côtières jouent un rôle fondamental dans le cycle de l'eau et sont essentielles pour empêcher la pollution terrestre de se déverser dans la mer. Un aménagement efficace du territoire peut réduire la vulnérabilité des communautés côtières, des villes, des ports maritimes et des deltas fluviaux de faible altitude face au changement climatique. Les ports maritimes doivent également contribuer à réduire au minimum la pollution par les navires en se conformant aux lois et politiques pertinentes. Il s'agit également d'un des thèmes qui seront abordés dans la stratégie portuaire européenne annoncée par la Commission. Enfin, une gestion durable et intégrée des voies navigables intérieures peut contribuer de manière significative à la résilience dans le domaine de l'eau, en se traduisant par une meilleure adaptation aux sécheresses et aux inondations, tout en maintenant la connectivité des itinéraires de navigation.

Le stockage de l'eau dans des réservoirs et autres structures artificielles nécessite une attention particulière ainsi qu'une planification et une coordination minutieuses, car de nombreux secteurs économiques ont besoin d'un approvisionnement stable en eau et ont souvent des besoins différents en cours d'année²⁶. Les actions en matière de gestion de l'eau devraient privilégier les solutions fondées sur la nature, mais doivent également s'appuyer sur

²⁴ Les missions d'adaptation et de protection des sols, les orientations sur les paysages résilients au changement climatique, le partenariat thématique du programme urbain pour l'Union européenne (UAEU) sur la «ville sensible à l'eau» et le projet Interreg «Ville éponge» dans la région du Danube.

²⁵ Macias, D., Bisselink, B., Carmona-Moreno, C. *et al.*, «The overlooked impacts of freshwater scarcity on oceans as evidenced by the Mediterranean Sea» (Les effets méconnus de la pénurie d'eau douce sur les océans, illustrés par l'exemple de la mer Méditerranée), *Nature Communications* 16, 998 (2025).

²⁶ Stratégie commune de mise en œuvre au titre des orientations n° 24 de la directive-cadre sur l'eau relatives à la gestion de district hydrographique dans le cadre du changement climatique, disponible [ici](#).

des structures artificielles ou une combinaison des deux. La planification de nouveaux barrages et de nouveaux réservoirs devrait évaluer soigneusement leurs incidences sur l'environnement, en associant tous les acteurs concernés, et veiller à ce que ces actions s'inscrivent dans une stratégie intégrée et durable de gestion de l'eau qui tienne pleinement compte des projections et scénarios de référence à long terme en matière de climat, afin d'éviter les investissements improductifs.

La qualité et la quantité de l'eau sont les deux faces d'une même médaille, et nous devons continuer à œuvrer pour prévenir la pollution à la source. En 2021, seuls 39,5 % des eaux de surface de l'UE présentaient un bon état écologique, et seulement 26,8 % un bon état chimique²⁷. Il convient d'intensifier les actions et de mettre l'accent sur la prévention de l'utilisation et de la gestion non durables des terres, ainsi que sur les changements hydromorphologiques, la mauvaise gestion structurelle de l'eau due à des captages excessifs tant légaux qu'illégaux, les utilisations non rationnelles de l'eau dans tous les secteurs et la pollution de l'eau liée à des activités telles que l'agriculture, la production industrielle, l'exploitation minière et la gestion des déchets.

La pollution de l'eau a une incidence directe sur la santé. Elle peut entraîner des maladies d'origine hydrique et renforcer la résistance aux antimicrobiens. La crise de la COVID-19 a démontré l'importance de la surveillance des agents pathogènes et des paramètres sanitaires dans les eaux usées dans le cadre d'une approche «Une seule santé», étant donné que la santé humaine, la santé animale, la santé des végétaux et la santé de l'environnement sont étroitement liées²⁸. La Commission continuera de soutenir le renforcement des capacités et le développement des infrastructures en matière de surveillance des eaux usées, d'autant plus que le changement climatique aggrave les risques sanitaires associés aux maladies liées à l'eau²⁹.

Il est urgent de prendre des mesures pour lutter contre les polluants qui représentent un risque pour nos sources vitales d'eau potable. Les polluants hautement persistants, tels que les PFAS³⁰, continuent de s'accumuler dans les eaux de l'UE et ont des répercussions sur la santé estimées entre 52 et 84 milliards d'EUR par an³¹. Il s'agit également d'une source de préoccupation majeure pour l'opinion publique. La pollution de l'eau et du milieu marin, y compris par les microplastiques, doit être combattue à la source ou de manière transversale, conformément au plan d'action «zéro pollution»³². En outre, l'UE doit prendre des mesures résolues pour nettoyer les sites déjà fortement pollués par ces substances, ainsi que par d'autres substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ubiquistes, en particulier lorsque ces

²⁷ Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et de la directive «Inondations» (2007/60/CE) — Troisièmes plans de gestion de district hydrographique — Deuxièmes plans de gestion des risques d'inondation [COM(2025) 2 final].

²⁸ Recommandation 2023/C 220/01 du Conseil relative au renforcement des actions de l'UE visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM); paquet «médicaments»; et refonte de la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines [(UE) 2024/3019].

²⁹ Agence européenne pour l'environnement, rapport n° 3/2024 intitulé «Responding to climate change impacts on human health in Europe: focus on floods, droughts and water quality» (Répondre aux effets du changement climatique sur la santé humaine en Europe: attention particulière aux inondations, à la sécheresse et à la qualité de l'eau), 2024.

³⁰ Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.

³¹ [Données du Conseil nordique des ministres de 2019.](#)

³² Les mesures d'élimination des PFAS exposées dans la présente stratégie complètent les efforts déployés par la Commission pour lutter contre les émissions de PFAS à la source au titre de la législation REACH sur les substances chimiques. Dans ce contexte, il convient de noter que, d'ici à la fin de 2025, la Commission prévoit d'adopter une restriction sur tous les PFAS présents dans les mousses anti-incendie, l'une des principales sources d'émission.

substances restent indispensables à la société et aux applications industrielles. Le nettoyage devrait se fonder sur le principe du pollueur-payeur, tandis que des fonds publics devraient être alloués pour dépolluer les sites orphelins, lorsqu'aucune entité responsable n'a pu être identifiée. Si les mesures de réhabilitation sont très coûteuses³³, la recherche et l'innovation peuvent réduire considérablement ces coûts grâce à des technologies nouvelles, y compris biosourcées, qui seront encouragées dans la stratégie pour la bioéconomie. En outre, si l'on trouve les bons partenaires disposés à investir aux côtés de l'UE, la Commission présentera une proposition visant à mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables de détection et d'élimination des PFAS et d'autres substances chimiques persistantes.

La limitation de la pollution des écosystèmes aquatiques par les nutriments devrait être au cœur de la restauration de la qualité de l'eau. Les nutriments provenant de l'agriculture, des ensembles résidentiels urbains et d'autres sources ont une incidence sur la santé humaine et provoquent des proliférations d'algues et un appauvrissement en oxygène qui sont létaux pour les écosystèmes aquatiques. Cette situation reste un défi majeur et entraîne des pertes socio-économiques estimées entre 75 et 485 milliards d'EUR par an rien que pour l'azote³⁴. Ces coûts nécessitent un rythme d'action accéléré de la source à la mer, notamment une meilleure mise en œuvre de la directive sur les nitrates dans tous les États membres.

La Commission aidera les États membres à évaluer les réductions adaptées des charges en nutriments qui sont nécessaires, notamment au moyen d'une modélisation améliorée, de cartes interactives et d'échanges de bonnes pratiques. Elle continuera de soutenir l'amélioration et l'intégration de la gestion des nutriments au sein de différentes instances existantes, de contribuer au financement des installations de stockage du fumier et de promouvoir la circularité des nutriments, ce qui peut contribuer à réduire l'utilisation d'engrais de synthèse. En synergie avec l'axe de travail sur l'élevage annoncé dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation, ces actions complèteront l'élaboration d'une vision à long terme qui respecte la diversité de la production animale dans l'UE tout en garantissant sa durabilité. Elles renforceront également les efforts visant à encourager l'extensification agricole dans les régions à forte concentration de bétail.

Actions phares — Restaurer et protéger le cycle de l'eau	Calendrier
Définir, notamment au moyen de dialogues structurés avec les États membres, les priorités de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations», en mettant l'accent sur la qualité et la quantité de l'eau.	2025-2026
Réviser la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin».	2027
Élaborer des indicateurs de rareté de l'eau et des orientations techniques sur les plans de gestion de la sécheresse.	2026-2027
Soutenir la lutte contre les principales sources de pollution:	

³³ Le coût économique du nettoyage de la contamination par les PFAS en Europe a été estimé entre 5 et 100 milliards d'EUR par an. Le secteur de l'eau à lui seul doit faire face à une augmentation pouvant atteindre 18 milliards d'EUR par an pour le traitement de l'eau potable, tandis que le coût du traitement des eaux usées et de la gestion des boues d'épuration est encore plus élevé. Ce coût a été estimé par le projet Forever Lobbying; pour de plus amples informations, voir <https://foreverpollution.eu/lobbying/>.

³⁴ Van Grinsven *et al.*, «Costs and Benefits of Nitrogen for Europe and Implications for Mitigation» (Coûts et avantages de l'azote pour l'Europe et conséquences pour l'atténuation), 2013. Les émissions d'azote et les coûts des dommages recouvrent les émissions de l'ensemble des secteurs vers les eaux de surface, les eaux souterraines et marines ainsi que l'air.

- mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables de détection et d'élimination des PFAS et d'autres substances chimiques persistantes, si les bons partenaires sont trouvés; - lancer une boîte à outils d'aide à l'intention des États membres afin de soutenir les actions visant à réduire la pollution par les nutriments, notamment au moyen d'une modélisation améliorée, de cartes interactives et d'échanges de bonnes pratiques.	2027
	2026-2027

2.2 Construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau qui ne laisse personne de côté, soutienne la compétitivité de l'UE et attire les investisseurs

L'eau est une ressource non renouvelable qui doit être utilisée de façon rationnelle. Il est impératif de réduire la demande dans tous les secteurs de l'économie, en favorisant les économies d'eau ainsi que l'utilisation rationnelle et la réutilisation de l'eau. Face à des pénuries d'eau et sécheresses de plus en plus nombreuses, il est essentiel de continuer à garantir l'approvisionnement en eau, à répondre aux demandes des différents utilisateurs de manière équitable et à soutenir les écosystèmes aquatiques et terrestres. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans les régions qui connaissent de graves foyers de surexploitation, où la rareté de l'eau devient systémique et constitue un obstacle majeur au développement économique, notamment certaines communautés isolées et insulaires où l'eau douce est disponible en quantité limitée. Avec la poursuite du changement climatique, les régions touchées par des pénuries d'eau augmenteront considérablement³⁵. L'utilisation rationnelle doit se concentrer en particulier sur les utilisateurs d'eau les plus intensifs, actuels et futurs, qui ont également le plus grand intérêt à éviter les captages excessifs susceptibles de perturber l'approvisionnement.

L'utilisation rationnelle de l'eau est essentielle et doit être une priorité absolue. La présente stratégie s'accompagne d'une recommandation sur l'application du principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau, inspirée de l'expérience acquise dans le cadre du principe de primauté de l'efficacité énergétique³⁶. Elle définit des principes directeurs pour la prise de décision et les investissements fondés sur une hiérarchisation claire et prévisible, mais souple, des priorités en matière de gestion de la demande et de l'offre en eau. Dans l'ensemble de l'UE, la priorité devrait être de freiner la demande et les captages excessifs. Cette démarche devrait être guidée par l'efficacité dès la conception et la réutilisation, l'augmentation de l'offre devant être la solution de dernier recours.

Afin d'orienter les actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'eau dans l'ensemble de l'UE, compte tenu du potentiel d'économies d'eau³⁷, l'UE devrait s'efforcer d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau d'au moins 10 % d'ici à 2030. La Commission collaborera avec les États membres et les parties prenantes afin d'élaborer une méthode commune pour les objectifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, en tenant compte des

³⁵ Agence européenne pour l'environnement (AEE), Évaluation européenne des risques climatiques (EUCRA), 2024. Voir, en particulier, chapitre 5 «Sécurité de l'eau» pour des informations détaillées sur la rareté de l'eau.

³⁶ https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-efficiency/energy-efficiency-targets-directive-and-rules/energy-efficiency-first-principle_en.

³⁷ «Water savings for a water resilient Europe» (Économies d'eau pour une Europe résiliente dans le domaine de l'eau), Agence européenne pour l'environnement, 2025, à paraître.

différences, territoriales et autres, entre les pays, les régions et les secteurs. Sur cette base, dans le cadre du réexamen de la présente stratégie en 2027, la Commission a l'intention d'élaborer des critères de référence communs. Certains États membres ont déjà fixé des objectifs spécifiques afin d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau au niveau national ou régional ou au niveau des bassins hydrographiques³⁸. Les États membres sont encouragés à fixer leurs propres objectifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau, en fonction de leur situation nationale.

Une économie intelligente dans le domaine de l'eau nécessite un meilleur contrôle des ressources. D'après les données disponibles pour la période 2010-2021³⁹, 81 % de la consommation totale d'eau sont imputables à des utilisateurs qui prélèvent l'eau directement à la source en utilisant des systèmes privés, et de nombreux États membres ne disposent pas de données précises concernant leur disponibilité en eau douce. En vertu de la directive-cadre sur l'eau, les autorités doivent procéder à des évaluations actualisées de la disponibilité de l'eau et des captages effectués par les utilisateurs d'eau et intensifier leurs efforts pour enregistrer et contrôler la totalité des captages, pertes et rejets. Le déploiement de systèmes intelligents de mesure de l'eau dans tous les secteurs économiques permettra une surveillance rigoureuse des flux d'eau et aidera également les citoyens et les entreprises à gérer leur utilisation de l'eau de manière plus rationnelle. La Commission encouragera l'échange de bonnes pratiques en matière de bilans hydrologiques et de systèmes intelligents de mesure de l'eau dans tous les secteurs économiques. Elle s'emploiera également au lancement d'une initiative européenne en faveur des infrastructures dans le domaine de l'eau et de systèmes intelligents de mesure pour tous (voir section 3.3). En outre, elle évaluera, d'ici à la fin de 2026, la qualité des données disponibles sur l'eau et, le cas échéant, révisera la législation pertinente en vue d'introduire de nouveaux modules relatifs aux comptes économiques de l'environnement en ce qui concerne les comptes relatifs à l'eau⁴⁰.

Il convient d'accorder une attention particulière à l'évaluation et, dans la mesure du possible, à la limitation des besoins en eau qui découlent de la transformation industrielle et numérique propre et de la soutenir par une planification intelligente de l'utilisation de l'eau. Des secteurs clés pour l'autonomie stratégique de l'UE, tels que ceux de la production de batteries, des semi-conducteurs, de l'hydrogène, des microprocesseurs et des centres de données, consomment de grandes quantités d'eau souvent ultrapure⁴¹. Dans le même temps, la transition vers une énergie propre et la décarbonation de notre système énergétique européen contribueront à améliorer la gestion de l'eau⁴². Dans ce contexte, les économies d'eau et d'énergie, qui vont généralement de pair, doivent être maximisées, et la résilience dans le domaine de l'eau doit faire l'objet d'une attention particulière dans l'aménagement du territoire. En particulier, afin de promouvoir les économies d'eau dans l'ensemble des centres de données, la Commission évaluera leur efficacité énergétique et leur durabilité globale et proposera des normes de performance minimales, notamment pour la consommation d'eau⁴³. Afin d'aider les États membres à recenser les zones les plus propices à l'implantation

³⁸ Par exemple, la France s'est fixé l'objectif de réduire les captages d'eau de 10 % d'ici à 2030.

³⁹ Water Europe, étude socio-économique sur la valeur des investissements de l'UE dans l'eau, 2024.

⁴⁰ Règlement (UE) 2024/3024 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 691/2011 en ce qui concerne l'introduction de nouveaux modules relatifs aux comptes économiques de l'environnement.

⁴¹ Water Europe, étude socio-économique sur la valeur des investissements de l'UE dans l'eau, 2024.

⁴² AIE, «Clean energy can help to ease the water crisis» (L'énergie propre peut contribuer à atténuer la crise de l'eau), 22 mars 2023.

⁴³ Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement conformément à l'article 12 de la directive 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique et modifiant le règlement (UE) 2023/955 (refonte).

d'activités commerciales à forte intensité d'eau et à attirer les investissements nécessaires dans ce domaine, la Commission renforcera les outils de visualisation existants en regroupant les données environnementales et les données relatives aux réseaux d'eau et d'énergie.

La réutilisation sûre de l'eau dans l'agriculture, la production d'énergie et les processus industriels doit être au cœur de la gestion intégrée des ressources hydriques. À l'heure actuelle, seuls 2,4 % des eaux usées sont réutilisés dans l'UE, et des différences majeures s'observent entre les États membres, où ce taux varie de zéro à 80 %⁴⁴. La Commission soutiendra les États membres en leur fournissant des orientations sur la réutilisation sûre de l'eau, ainsi qu'en renforçant les capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la législation existante⁴⁵. D'ici à juin 2028, la Commission évaluera le règlement sur la réutilisation de l'eau et envisagera ensuite d'étendre son champ d'application dans l'attente des résultats de l'évaluation.

En ce qui concerne l'approvisionnement public en eau, qui représente 13 % de la consommation d'eau dans l'UE, l'accent doit être mis sur la lutte contre les fuites et les pertes involontaires, à l'aide d'outils numériques. Étant donné que les niveaux de fuite actuels varient de 8 % à 57 % au niveau national, le potentiel d'amélioration est considérable, notamment grâce à des systèmes intelligents de mesure de l'eau et à la télédétection. La directive sur l'eau potable impose aux États membres de réduire les fuites dans les réseaux d'approvisionnement en eau. Les États membres dont les niveaux de fuite d'eau dépassent le seuil fixé pour l'ensemble de l'UE, qui sera défini d'ici à 2028, devront présenter, d'ici à 2030, des plans d'action nationaux visant à réduire les fuites sur leurs réseaux d'approvisionnement.

Les systèmes alimentaires durables sont un allié majeur pour la résilience dans le domaine de l'eau et la politique agricole commune a un rôle crucial à jouer. L'agriculture durable et la gestion durable des forêts contribuent de manière significative à accroître la résilience dans le domaine de l'eau et du changement climatique, en atténuant les sécheresses et les inondations (section 2.1). D'autre part, la production, la transformation, la vente au détail, le conditionnement et le transport de denrées alimentaires ont une incidence considérable sur la qualité et la quantité de l'eau. L'agriculture représente 51 % de la consommation totale d'eau dans l'UE, et des différences très importantes sont constatées entre le nord et le sud de l'Europe⁴⁶. La vision pour l'agriculture et l'alimentation a souligné l'importance de la qualité et de la disponibilité de l'eau pour la sécurité alimentaire. En outre, il convient de soutenir davantage la pêche et l'aquaculture marines durables, étant donné qu'elles ne nécessitent pas d'eau douce.

La PAC et les plans stratégiques nationaux soutiennent les pratiques agricoles et les investissements qui améliorent l'utilisation rationnelle de l'eau, la circularité et la rétention de l'eau, tout en réduisant la pollution par les nutriments et les pesticides. Il s'agit également de soutenir l'agriculture biologique, qui présente de multiples avantages pour la santé des sols et limite l'utilisation d'engrais, d'herbicides et de pesticides artificiels. Il est essentiel de veiller à ce que les États membres exploitent au maximum ces possibilités et

⁴⁴ Document de travail des services de la Commission: analyse d'impact accompagnant le document «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau» [SWD(2018) 249 final].

⁴⁵ Le règlement sur la réutilisation de l'eau, la directive révisée relative aux émissions industrielles et la directive révisée relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

⁴⁶ Agence européenne pour l'environnement, rapport n° 7/2024 sur l'état des eaux en Europe en 2024, Office des publications de l'Union européenne, 2024. <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/europes-state-of-water-2024>.

encouragent les pratiques agricoles résilientes à l'égard de l'eau, telles que l'agriculture de précision, l'irrigation goutte à goutte, la réutilisation de l'eau, l'amélioration de la gestion des sols et de l'utilisation des pesticides, les particularités topographiques et les cultures plus résistantes au changement climatique. Au cours de la prochaine période de programmation, la Commission continuera d'encourager les agriculteurs à améliorer les performances environnementales et climatiques de leurs exploitations, notamment en vue d'une meilleure gestion de l'eau.

Une production d'énergie économe en eau peut grandement contribuer à la résilience dans le domaine de l'eau. L'eau utilisée comme matière première ou agent de refroidissement représente 17 % de la consommation totale d'eau de l'UE⁴⁷. Si l'on trouve les bons partenaires disposés à investir aux côtés de l'UE, la Commission présentera une proposition visant à mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables pour le refroidissement à sec.

La résilience dans le domaine de l'eau devrait être intégrée dans tous les secteurs industriels. La directive révisée relative aux émissions industrielles garantira que les grands acteurs industriels réduiront progressivement leur demande en eau et amélioreront leur utilisation rationnelle de l'eau et sa réutilisation dans l'ensemble des processus de production. L'utilisation rationnelle et la réutilisation de l'eau devraient être intégrées dans les secteurs industriels les plus gourmands en eau, notamment par l'intermédiaire des plateformes d'appui aux parties prenantes disponibles⁴⁸. Dans ce contexte, la Commission lancera un projet pilote visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau dans certains pôles industriels.

L'augmentation de l'offre en utilisant l'eau de mer à la place de l'eau douce peut faire partie de la solution, en particulier dans les régions gravement touchées par des pénuries d'eau, si elle est mise en œuvre de manière durable. Dans le cadre d'une approche de gestion intégrée privilégiant la réduction de la demande plutôt que l'augmentation de l'offre en fonction des conditions locales, le dessalement de l'eau de mer peut fournir un approvisionnement en eau continu au-delà du cycle hydrologique. Toutefois, cette technique reste coûteuse, est très énergivore et a des incidences notables sur l'environnement. La Commission soutiendra donc l'innovation dans ce domaine en vue de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables. Des solutions innovantes devraient également atténuer les incidences sur l'environnement de l'élimination de la saumure et accroître le recyclage et la réutilisation de l'énergie et des minéraux issus de la saumure dans le secteur industriel.

Actions phares — Construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau qui ne laisse personne de côté, soutienne la compétitivité de l'UE et attire les investisseurs	Calendrier
Recommandation relative au principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau, lignes directrices et rapport de l'AEE sur le potentiel inexploité de l'utilisation rationnelle de l'eau.	2025-2026
Soutenir l'adoption de pratiques de réutilisation de l'eau, y compris au-delà de l'agriculture, et réviser le règlement sur la réutilisation de l'eau.	2026-2028
Approvisionnement public en eau:	2025-2028

⁴⁷ Agence européenne pour l'environnement, L'état des eaux en Europe en 2024, 2024 (<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/europes-state-of-water-2024>).

⁴⁸ Par exemple, l'actuelle plateforme d'appui aux parties prenantes dans le cadre des parcours de transition.

soutenir la réduction des fuites, la modernisation des infrastructures et l'évaluation approfondie des données.	
Agriculture: - optimiser l'utilisation des plans stratégiques relevant de la PAC pour la résilience dans le domaine de l'eau grâce au partage des connaissances et à des solutions innovantes promues par le réseau européen de la PAC, par le partenariat européen d'innovation (PEI-AGRI), ainsi que par des services de conseil agricole indépendants et améliorés; - au cours de la prochaine période de programmation, continuer d'encourager les agriculteurs à améliorer les performances environnementales et climatiques de leurs exploitations, notamment en vue d'une meilleure gestion de l'eau.	2025-2026
Industrie et énergie: - lancer un projet pilote visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau, y compris les technologies sans eau et à cycle fermé, dans certains pôles industriels; - inclure la consommation d'eau parmi les paramètres d'un système commun de l'Union consacré à la notation de la durabilité des centres de données et proposer des normes de performance minimales en matière de consommation d'eau; - mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables pour le refroidissement à sec, si l'on trouve les bons partenaires.	2025-2027

2.3 Garantir l'accès à une eau propre et abordable pour tous, et renforcer l'autonomie des consommateurs et des autres utilisateurs

L'accès à une eau potable salubre et propre ainsi qu'à l'assainissement est un droit humain. Trois décennies d'élaboration et de mise en œuvre de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau, notamment les directives relatives à l'eau potable et au traitement des eaux urbaines résiduaires, ainsi que d'importants investissements de l'UE, ont généralement garanti l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement dans l'ensemble de l'UE, conformément au socle européen des droits sociaux⁴⁹. Néanmoins, 1,5 % de la population de l'UE vit sans équipements sanitaires de base, et environ 4 % ne disposent pas d'un accès adéquat à une eau potable salubre. Les actions menées dans ce domaine doivent garantir des efforts inclusifs et équitables qui répondent aux besoins des femmes et des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées et les minorités, ainsi que des régions les moins riches de l'Union, afin de promouvoir la cohésion sociale, économique et territoriale, y compris des régions ultrapériphériques. En ce qui concerne ces dernières, les défis climatiques spécifiques auxquels elles sont confrontées, associés à l'insuffisance des infrastructures hydriques qui a une incidence directe sur l'accès à l'eau potable, revêtent une importance particulière. Le soutien aux systèmes de filtration de l'eau dans les zones à eau dure ou très dure est un autre aspect tout aussi important.

⁴⁹ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_en.

Les consommateurs jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience dans le domaine de l'eau. Outre le label écologique de l'UE bien établi, le règlement sur l'écoconception pour des produits durables (REPD)⁵⁰ aidera les consommateurs à réduire leur consommation d'eau en choisissant des produits moins polluants et plus économes en eau. La demande devrait ainsi s'orienter vers des produits intelligents dans le domaine de l'eau, renforçant ainsi la compétitivité propre et circulaire de l'UE. De nouvelles initiatives privées, telles que le *Unified Water Label* (label unifié pour l'eau), apparaissent pour contribuer à évaluer l'utilisation rationnelle de l'eau dans les produits.

En ce qui concerne l'utilisation de l'eau dans les logements et la planification urbaine, les économies d'énergie et les économies d'eau devraient toujours aller de pair. La nouvelle directive sur la performance énergétique des bâtiments⁵¹, qui soutient l'efficacité énergétique, y compris l'utilisation rationnelle de l'eau chaude, comme l'un de ses objectifs, et le nouveau Bauhaus européen offrent d'importantes possibilités pour stimuler les efforts en faveur de la résilience dans le domaine de l'eau dans l'ensemble de l'environnement bâti, tout en améliorant la participation des utilisateurs et des citoyens ainsi que le partage des bonnes pratiques en matière de planification et de concepts pour la résilience dans le domaine de l'eau. Ces éléments seront pris en considération dans le prochain programme de travail 2026-2027 de la facilité du nouveau Bauhaus européen et dans le prochain plan pour des logements abordables, qui tiendra également compte de la durabilité des logements, notamment de la résilience dans le domaine de l'eau.

Il convient de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et la participation du public à la gestion de l'eau. Des outils numériques peuvent contribuer à renforcer la sensibilisation, ce qui est essentiel pour inciter les citoyens à économiser l'eau, mais aussi pour réduire leur exposition aux risques liés aux inondations ou aux sécheresses (voir section 3). La mise en œuvre intégrale des exigences en matière d'information du public et de transparence contribuera à sensibiliser davantage les citoyens et à accroître leur volonté de s'engager dans le cadre d'une gouvernance inclusive dans le domaine de l'eau. La Commission encouragera l'échange de bonnes pratiques en matière de sensibilisation et d'équipement de la société afin qu'elle participe plus efficacement à la gestion de l'eau et aux plans de gestion de district hydrographique et plans de gestion des risques d'inondation.

Des politiques de tarification de l'eau fondées sur la consommation réelle, l'incidence sur l'environnement et la capacité de paiement sont essentielles pour garantir l'accès à l'eau tout en créant des incitations appropriées pour les consommateurs et les autres utilisateurs. La directive-cadre sur l'eau encourage des politiques nationales saines en matière de tarification de l'eau, fondées sur un recouvrement des coûts équitablement partagé et sur le principe du pollueur-payeur. Les directives révisées sur l'eau potable et les eaux urbaines résiduelles garantissent des informations régulières et complètes sur la consommation et les prix de l'eau, ainsi que des conseils sur la manière de réduire cette consommation. L'échange

⁵⁰ Le plan de travail sur l'écoconception des produits durables et l'étiquetage énergétique pour la période 2025-2030 récemment adopté inclut les textiles et les vêtements, le fer et l'acier ainsi que l'aluminium parmi les produits pour lesquels de nouvelles exigences seront élaborées, de même qu'un certain nombre de produits liés à l'énergie et à l'eau, tels que les lave-vaisselle et les lave-linge, pour lesquels des exigences d'écoconception et/ou des étiquettes énergétiques seront disponibles.

⁵¹ La directive relative à l'efficacité énergétique impose aux États membres de veiller à ce que les autorités régionales et locales élaborent des plans locaux en matière de chaleur et de froid au moins dans les communes dont la population totale est supérieure à 45 000 habitants.

de bonnes pratiques aidera les États membres à utiliser ces outils de la manière la plus efficace possible.

Actions phares — Garantir l'accès à une eau propre et abordable pour tous, et renforcer l'autonomie des consommateurs et des autres utilisateurs	Calendrier
Tenir compte de l'empreinte hydrique des produits lors de la fixation ou de la mise à jour des exigences au titre du règlement sur l'écoconception pour des produits durables et du label écologique de l'UE.	2025-2027
Promouvoir les bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public et le rôle de la tarification de l'eau afin de favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau, le recouvrement des coûts et le principe du pollueur-payeur, ainsi que la gouvernance nationale de l'eau pertinente.	2026-2027
Intensifier les efforts en faveur de la résilience dans le domaine de l'eau dans l'ensemble de l'environnement bâti dans le cadre du prochain programme de travail 2026-2027 de la facilité du nouveau Bauhaus européen et du prochain plan pour des logements abordables.	2026

3. CINQ DOMAINES PROPICES A UNE EUROPE RESILIENTE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie, nous avons besoin d'une approche qui fasse appel à l'ensemble de la société, selon une coopération renforcée entre les citoyens, les entreprises, la société civile et les groupes représentant la nature ainsi que les administrations engagées, au-delà de tout cloisonnement politique et à tous les niveaux d'action, afin que toutes les parties prenantes puissent participer au processus. L'UE soutiendra cette démarche par des actions dans cinq domaines.

3.1 La gouvernance et la mise en œuvre pour stimuler le changement

La résilience dans le domaine de l'eau dépendra de l'amélioration de la mise en œuvre de l'acquis global de l'Union dans le domaine de l'eau, ainsi que du renforcement des synergies avec les politiques menées dans des secteurs tels que ceux de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, des transports et de la protection des consommateurs. Depuis des décennies, les autorités de réglementation agissent pour protéger l'eau dans le cadre des politiques européennes de l'environnement et de la santé. Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, plusieurs textes législatifs importants ont été réexaminés et modernisés, ce qui a permis de réaliser des progrès considérables. Pourtant, comme l'a montré un récent rapport de la Commission⁵², des lacunes dans la mise en œuvre et le financement ont jusqu'à présent considérablement entravé la réalisation des objectifs de la législation sur l'eau. Par exemple, lors de l'élaboration de leur troisième plan de gestion de district hydrographique et de leur deuxième plan de gestion des risques d'inondation, plusieurs États membres n'ont pas donné suite aux recommandations formulées par la Commission en 2019 et n'ont pas encore mis en place de registres, de contrôles et, le cas échéant, de sanctions adéquats pour éviter les captages excessifs.

⁵² Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et de la directive «Inondations» (2007/60/CE) — Troisièmes plans de gestion de district hydrographique — Deuxièmes plans de gestion des risques d'inondation [COM(2025) 2 final].

Sur la base des conclusions de sa dernière évaluation des plans nationaux et de ses recommandations par pays et à l'échelle de l'UE, la Commission renforcera l'application de la législation. Elle lancera des dialogues structurés avec les États membres afin d'œuvrer conjointement à une mise en œuvre renforcée de l'acquis plus large de l'UE dans le domaine de l'eau. L'instrument d'appui technique peut aider les États membres à relever les défis liés à l'eau, notamment ceux recensés dans le cadre du Semestre européen.

La simplification des règles de l'UE dans le domaine de l'eau peut contribuer de manière significative à leur mise en œuvre. La Commission évalue régulièrement les principaux actes législatifs, tels que la directive sur les nitrates, actuellement en cours d'évaluation. En outre, la Commission entend, sur la base d'une étude en cours, simplifier les rapports électroniques au titre de la directive-cadre sur l'eau et améliorer leur efficacité. La révision de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» entraînera également une simplification importante. Dans le cadre de la mise en œuvre du système de responsabilité élargie des producteurs visé à l'article 9 de la directive (UE) 2024/3019 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, la Commission réalisera une étude actualisée des coûts et de ses incidences potentielles sur les secteurs concernés. En outre, la Commission continuera de soutenir les États membres dans la conception pragmatique de systèmes nationaux en vue d'éviter des conséquences inattendues ou involontaires, en particulier pour la disponibilité et le caractère abordable des médicaments⁵³.

L'aménagement du territoire intelligent dans le domaine de l'eau doit guider un déploiement durable de la transition verte et numérique. La Commission renforcera les outils de visualisation existants en regroupant les données environnementales et les données relatives aux réseaux d'eau et d'énergie. L'objectif est d'éclairer les décisions des États membres en matière d'aménagement du territoire en les aidant à recenser les zones les plus propices à l'implantation d'activités commerciales à forte intensité d'eau et, dans le même temps, à inciter les investisseurs à procéder à la restauration de la nature et à la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau afin de soutenir ces entreprises.

La coopération transfrontière doit encore être améliorée. L'Europe compte 75 bassins hydrographiques transfrontières. Bien que la directive-cadre sur l'eau exige explicitement des États membres qu'ils veillent à une mise en œuvre coordonnée pour les bassins hydrographiques internationaux, il est possible d'harmoniser davantage l'évaluation de l'état des masses d'eau, d'améliorer la cohérence entre les mesures prises par les pays en amont et en aval, y compris avec les pays riverains partenaires non membres de l'UE, et de mettre davantage l'accent sur la gestion de la quantité d'eau. La Commission soutiendra les initiatives entre pairs afin de favoriser la coopération entre les organisations, les régions et les villes des bassins hydrographiques et des bassins maritimes, au moyen de programmes et d'initiatives de l'UE tels que Horizon Europe, le partenariat thématique du programme urbain pour l'Union européenne sur la «ville sensible à l'eau» et la communauté de pratique «Cohésion pour les transitions»⁵⁴. Cette approche garantira une participation importante des niveaux régional et local, comme le montrent les initiatives menées dans le cadre des programmes Interreg.

Actions phares — La gouvernance et la mise en œuvre pour stimuler le changement	Calendrier
---	------------

⁵³ Comme l'a également demandé le Parlement européen dans sa résolution du 7 mai 2025 sur la stratégie européenne de résilience pour l'eau [2024/2104(INI)].

⁵⁴ https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communities-and-networks/cohesion-4-transition_en.

Renforcer l'application de la législation et lancer des dialogues structurés avec tous les États membres afin d'accélérer et d'intensifier la mise en œuvre de l'acquis de l'UE dans le domaine de l'eau, sur la base des principales priorités en matière d'application découlant de la dernière évaluation des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation.	2025-2026
Dans le cadre de la communauté de pratique «Cohésion pour les transitions», organiser des échanges réguliers avec les régions, les villes et les autorités responsables de l'eau, afin de promouvoir l'échange des bonnes pratiques sur les «paysages éponges» et la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, recensées dans le cadre d'Interreg.	2025-2027
Lancer un outil de visualisation intégrant les données environnementales et les données relatives aux réseaux d'eau et d'énergie afin d'aider les États membres, dans leurs efforts d'aménagement du territoire, à recenser les zones les plus propices à une localisation gagnant-gagnant des activités commerciales à forte intensité d'eau.	2027

3.2 Le financement, les investissements et les infrastructures pour parvenir à un approvisionnement stable

En l'absence d'investissements publics et privés supplémentaires importants à toutes les étapes de la gestion de l'eau, les progrès vers la résilience dans le domaine de l'eau seront trop lents ou n'auront pas d'incidence significative. Les investissements annuels actuels en capital pour des mesures dans le domaine de l'eau (de l'UE, de la BEI et des budgets nationaux) s'élèvent à environ 55 milliards d'EUR (aux prix de 2022), ce qui révèle un déficit d'investissement annuel d'environ 23 milliards d'EUR par an (0,1 % du PIB de l'UE) pour mettre en œuvre la législation existante dans le domaine de l'eau⁵⁵. Il s'agit notamment d'investissements visant à transformer la pluie en eau verte (stockée dans des écosystèmes terrestres) au moyen de solutions fondées sur la nature, et à transformer l'eau grise (utilisée dans les ensembles résidentiels urbains ou dans les processus industriels) en eau bleue (rivières et mers) afin de la rendre à nouveau compatible avec la nature. Les investissements doivent couvrir toutes les étapes de la gestion de l'eau et être planifiés de manière intégrée, en tenant compte des futurs scénarios climatiques et de l'évaluation des risques qui en résulteront. Ils doivent également soutenir les nouvelles technologies liées à l'eau. Par exemple, les États membres peuvent utiliser les incitations prévues par la plateforme BlueInvest dans les secteurs bleus et le développement de technologies critiques liées à l'eau qui répondent aux exigences de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP). Dans le même temps, les États membres doivent éviter les subventions qui peuvent avoir pour effet collatéral de nuire à l'environnement ou d'entraîner une utilisation non rationnelle de l'eau.

Lors du récent examen à mi-parcours de la politique de cohésion, la Commission a proposé un ensemble exceptionnel de mesures visant à encourager les États membres et les régions à investir dans la résilience dans le domaine de l'eau. Ce train de mesures

⁵⁵ DG Environnement, Environmental investment needs, financing and gaps in the EU-27 (Besoins en investissement, financements et lacunes dans le domaine de l'environnement dans l'EU-27) — mise à jour 2024 (analyse interne). Il convient de signaler que ce montant est largement basé sur les besoins en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et qu'il peut ne pas tenir pleinement compte des coûts d'autres mesures liées à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations».

comprend un financement de l'Union pouvant atteindre 100 % et un préfinancement égal à 30 % des investissements dans la résilience dans le domaine de l'eau programmés au titre de la priorité spécifique pour ce nouvel objectif spécifique, ainsi que diverses mesures de flexibilité.

Certains États membres éprouvent des difficultés à dépenser les fonds de l'UE disponibles en raison de l'absence de capacité administrative suffisante et de la présence d'obstacles juridiques ou organisationnels. Il est nécessaire d'améliorer la capacité à réaliser des investissements dans la résilience dans le domaine de l'eau, en particulier dans les régions moins développées. Parallèlement à des réformes de la gouvernance de l'eau au niveau approprié, l'assistance technique peut contribuer à faire en sorte que les fonds disponibles de l'UE soient utilisés de la manière la plus efficace possible.

Les fonds de l'UE disponibles devraient être rapidement mobilisés pour des investissements visant à réduire les fuites au moyen d'outils numériques, de systèmes intelligents de mesure et de technologies renforçant l'utilisation rationnelle de l'eau. Ces investissements nécessitent une planification moins complexe que les grands projets dans le domaine de l'eau. La Commission élaborera des orientations à l'intention des États membres pour des projets pilotes («plug and play») dans ces domaines afin de simplifier et de rationaliser les procédures.

Le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) est l'occasion de continuer à soutenir la résilience dans le domaine de l'eau au moyen d'investissements et de réformes. Dans le cadre des accords de partenariat nationaux et régionaux, les États membres pourraient aborder des domaines tels que l'amélioration de la gouvernance, de l'évaluation des risques et de la préparation aux catastrophes, le renforcement de l'utilisation rationnelle de l'eau et de sa réutilisation, la recherche prioritaire de la réduction de la demande et le renforcement des contrôles. En outre, la Commission encouragera les États membres à coopérer dans le cadre d'une initiative relative aux corridors verts et bleus afin de soutenir la restauration des environnements et des infrastructures écologiques, notamment les rivières, les zones humides et les côtes.

Par ailleurs, la Commission renforce sa coopération avec le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) afin d'accroître les investissements publics et privés dans le domaine de l'eau, tant dans l'UE qu'à l'échelle mondiale. Le groupe BEI, qui est déjà le plus grand bailleur de fonds mondial dans le secteur de l'eau, a mis au point un programme pour l'eau visant à soutenir la stratégie de la Commission pour la résilience dans le domaine de l'eau. Il prévoit d'octroyer plus de 15 milliards d'EUR de financements entre 2025 et 2027 à des projets visant à améliorer l'accès à l'eau, la lutte contre la pollution, la résilience et la compétitivité du secteur de l'eau de l'UE, notamment grâce à de grandes infrastructures et à des solutions fondées sur la nature. En outre, la Commission et la Banque européenne d'investissement uniront leurs forces pour remédier aux goulets d'étranglement qui entravent le déploiement des investissements dans le secteur de l'eau. Il s'agira notamment de proposer un nouveau mécanisme de conseil pour une eau durable afin de financer l'assistance technique fournie par la BEI pour la constitution d'une réserve de projets et de mieux quantifier les besoins de financement et les solutions possibles pour faciliter les investissements dans le secteur de l'eau.

Les investissements privés devront être considérablement intensifiés. La coopération avec les institutions financières peut permettre de mobiliser davantage de financements privés en faveur de la résilience dans le domaine de l'eau au moyen d'approches de financement mixte, de modèles innovants tels que l'eau en tant que service et d'écosystèmes structurés pour les

obligations vertes et bleues. La mise en place de récompenses pour les systèmes de services écosystémiques peut également favoriser la création des marchés nécessaires. La Commission adoptera une feuille de route pour les crédits «nature» afin d'exploiter le potentiel de ces instruments et d'encourager l'expansion de ces marchés. En outre, le cadre simplifié de l'UE en matière de finance durable et le déploiement de l'union de l'épargne et des investissements visent à accroître les possibilités de financement pour les entreprises de l'UE, notamment dans le secteur de l'eau.

Les perturbations dues au climat renforcent les arguments économiques en faveur des investissements dans le domaine de l'eau, et des approches innovantes peuvent contribuer à débloquer d'importants investissements privés. L'eau est de plus en plus reconnue comme un facteur financier important pour les entreprises, les investisseurs et les pouvoirs publics. Toutefois, il existe des obstacles majeurs aux investissements privés dans le domaine de l'eau, qui nécessitent souvent une coopération étroite entre différentes parties prenantes, notamment pour surmonter les problèmes liés au parasitisme. La Commission mettra en place un accélérateur d'investissements pour la résilience dans le domaine de l'eau afin de mettre en œuvre 20 projets pilotes innovants en matière de rétention naturelle de l'eau et d'utilisation rationnelle de l'eau, réunissant des investisseurs locaux dans le domaine de l'eau, des fournisseurs de solutions et des acteurs confrontés à des problèmes afin d'inspirer des actions similaires dans l'ensemble de l'UE. Cette initiative pourrait également s'appuyer sur les réseaux de laboratoires vivants établis, par exemple, dans le cadre de partenariats européens et de missions. Afin de relever le défi croissant consistant à assurer les pertes économiques causées par des catastrophes naturelles, y compris des catastrophes liées à l'eau dans l'UE, la Commission étudiera des solutions possibles pour réduire le déficit de protection des assurances, en donnant suite aux propositions de la Banque centrale européenne et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles⁵⁶. Les mesures incitatives visant à améliorer l'information, la tarification et le contrôle de l'eau utilisée (voir section 2.3) contribueront également à rendre les arguments économiques en faveur des investissements dans le domaine de l'eau plus attrayants, y compris dans des secteurs fortement dépendants de l'eau et de plus en plus vulnérables à sa rareté, tels que ceux de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'énergie.

Actions phares — Le financement, les investissements et les infrastructures pour parvenir à un approvisionnement stable	Calendrier
Lancement du programme de la BEI pour l'eau et du mécanisme de conseil pour une eau durable, en coopération avec la Commission, afin de renforcer l'assistance aux emprunteurs potentiels, en augmentant la réserve de projets.	2025
Aider les États membres et les régions à réorienter les fonds de la politique de cohésion vers la résilience dans le domaine de l'eau dans le cadre de l'examen à mi-parcours.	2025
Mettre en place un accélérateur d'investissements pour la résilience dans le domaine de l'eau.	2026-2027
Lancer une initiative relative aux corridors verts et bleus afin de soutenir la restauration des environnements et des infrastructures écologiques, notamment les rivières, les zones humides et les côtes, pour restaurer le cycle de l'eau grâce à une approche de la source à la mer.	2027

⁵⁶ BCE et AEAPP, «Towards a European system for natural catastrophe risk management» (Vers un système européen de gestion des risques de catastrophes naturelles), document conjoint, décembre 2024.

Adopter une feuille de route pour les crédits «nature» afin d'exploiter le potentiel de ces instruments et d'encourager l'expansion de ces marchés.	2025
---	------

3.3 La numérisation et l'intelligence artificielle pour accélérer et simplifier la bonne gestion de l'eau

La numérisation recèle un potentiel important pour révolutionner la gestion de l'eau et promouvoir son utilisation durable. Elle permettra de disposer d'informations en temps utile pour améliorer l'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exploitation des infrastructures et des services liés à l'eau. De nombreuses solutions numériques, dont l'intelligence artificielle, sont disponibles sur le marché⁵⁷. Cependant, leur adoption reste trop lente et inégale.

Afin de libérer ce potentiel largement inexploité, et en s'appuyant sur les prochaines communications sur la stratégie pour l'union des données et sur la stratégie «Appliquer l'IA», la Commission adoptera un plan d'action visant à relever les défis spécifiques du secteur de l'eau, tels que les systèmes analogiques et vieillissants et les ensembles de données très volumineux dispersés dans de nombreux répertoires différents. Ce plan d'action s'articulera autour de deux grands piliers: i) le déploiement de solutions numériques grâce à des financements et au partage des connaissances afin de renforcer les compétences numériques et d'encourager le transfert de technologies dans le secteur de l'eau; et ii) le soutien au partage des données relatives à l'eau en favorisant le développement de portails de données nationaux afin de remédier à la fragmentation et de rendre les données facilement consultables, accessibles gratuitement, interopérables et réutilisables, conformément aux exigences de la directive sur les données ouvertes⁵⁸.

Un «guichet unique» des produits d'observation de la Terre pertinents pour la gestion de l'eau rendra la gestion de l'eau depuis l'espace facilement accessible à tous. Si l'observation de la Terre est utilisée depuis des décennies pour prévoir les sécheresses et les inondations, son utilisation quotidienne pour la gestion de l'eau est beaucoup moins répandue. Copernicus et ses six services spécialisés fournissent un large éventail de produits liés à l'eau disponibles sur la base d'un accès total, gratuit et ouvert. Or, ces informations sont dispersées. La Commission mettra en place un «guichet unique» des produits d'observation de la Terre pertinents pour la gestion de l'eau — un pôle thématique sur l'eau — afin de rassembler les données, produits et outils de Copernicus liés à l'eau et de faciliter l'accès à ces données et leur utilisation. Elle encouragera la collaboration entre les communautés d'observation de la Terre et de gestion de l'eau, en partenariat avec le centre de connaissances sur l'observation de la Terre du Centre commun de recherche, en veillant à ce que les produits de Copernicus répondent aux besoins des utilisateurs et des décideurs politiques.

Les autorités chargées de la gestion de l'eau et les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de l'octroi des permis, ainsi que le secteur privé, peuvent avoir besoin d'aide pour évaluer les risques dus au changement climatique. Les modèles numériques en cours d'élaboration par la Commission, tels que le jumeau numérique de l'océan et Destination

⁵⁷ Il s'agit notamment des systèmes intelligents de mesure fournissant des données en temps réel sur l'utilisation de l'eau, des systèmes de maintenance prédictive et de détection des fuites, des jumeaux numériques, ainsi que des produits fondés sur des données générées par des capteurs in situ, des drones ou des satellites.

⁵⁸ Directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public.

Terre, soutiendront l'évaluation de l'état et de la disponibilité à long terme de l'eau dans différents scénarios de changement climatique ou d'activités humaines. Ces capacités peuvent être mises à la disposition des administrations nationales et locales avant 2030.

Actions phares — La numérisation et l'intelligence artificielle pour accélérer et simplifier la bonne gestion de l'eau	Calendrier
Élaborer et mettre en œuvre les applications de Destination Terre et du Jumeau numérique européen de l'océan pour la résilience dans le domaine de l'eau et, d'ici à 2030, mettre les capacités à la disposition des administrations nationales et locales dans l'UE et au-delà.	2025-2030
Élaborer un plan d'action à l'échelle de l'UE sur la numérisation dans le secteur de l'eau, y compris une initiative à l'échelle de l'UE sur des systèmes intelligents de mesure pour tous.	2026
Lancer un pôle thématique sur l'eau dans le cadre de Copernicus.	2026

3.4 La recherche et l'innovation, l'industrie de l'eau et les compétences pour renforcer la compétitivité

L'innovation dans le domaine de l'eau doit être intensifiée, sur la base de la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up. L'eau est une composante importante des programmes-cadres de l'UE en faveur de la R&I et il existe déjà un large éventail d'idées et de solutions innovantes développées en Europe. Toutefois, le déploiement effectif de ces solutions au-delà de la phase du projet reste lent. Pour remédier à cette situation, la Commission mettra en place une interface science-politique afin de valoriser les connaissances issues des actions de R&I financées par l'UE et les États membres.

La Commission lancera une alliance industrielle intelligente dans le domaine de l'eau afin de soutenir sa consolidation en stimulant l'innovation et la compétitivité et en garantissant les compétences nécessaires dans le domaine de l'eau. En outre, conformément au pacte pour une industrie propre, la Commission étudiera comment les marchés publics peuvent promouvoir la prise en considération de la résilience dans le domaine de l'eau dans les appels d'offres publics pertinents et l'accès simplifié au marché pour les PME afin de les aider à exploiter leur potentiel d'innovation. En complément de ces initiatives, la Commission lancera également une Académie européenne de l'eau afin de répondre aux besoins en capacités dans le secteur européen de l'eau, en encourageant les partenariats public-privé, l'innovation et le transfert de technologies afin de combler les déficits de compétences.

Les personnes de tous les âges et dans toutes les disciplines doivent acquérir de nouvelles compétences. L'emploi dans le secteur de l'eau a augmenté ces dernières années et poursuivra sa progression⁵⁹. Toutefois, tant les pouvoirs publics que le secteur privé sont confrontés à un vieillissement de la main-d'œuvre et à un déficit de compétences, en particulier dans des domaines techniques tels que le traitement et la gestion de l'eau, ainsi qu'en ce qui concerne les compétences numériques. Le train de mesures sur l'union des compétences, qui inclut le Fonds social européen plus, peut stimuler la formation des autorités, des professionnels de la gestion de l'eau et des communautés. En ce qui concerne l'eau douce et l'océan, il convient de promouvoir les compétences dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie

⁵⁹ Cedefop (2023). «Skills in transition: the way to 2035» (Les compétences en transition: la voie vers 2035), Luxembourg, Office des publications. <http://data.europa.eu/doi/10.2801/438491>.

et des mathématiques (STIM)⁶⁰. Afin de doter des compétences adéquates la main-d'œuvre du secteur de l'eau de l'UE, la Commission, l'industrie de l'eau de l'UE et les parties prenantes collaboreront, notamment en vue du lancement éventuel d'un partenariat à grande échelle en matière de compétences. En outre, la Commission renforcera la formation professionnelle en accentuant son soutien à la plateforme d'excellence professionnelle dans le domaine de l'eau. Elle s'appuiera également sur le réseau existant des écoles bleues européennes pour accroître les connaissances et la sensibilisation en matière de protection de l'eau douce et des océans dans le cadre d'une approche de la source à la mer.

Malgré une solide base de connaissances, des lacunes subsistent dans la compréhension des eaux douces et marines européennes, de la disponibilité des ressources en eau, du changement climatique et de l'interaction entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes. Une utilisation efficace des fonds de recherche de l'UE peut contribuer à mettre des technologies innovantes sur le marché et à soutenir les PME. S'appuyant sur les recherches de pointe menées dans le cadre des missions de l'UE «Restaurer notre océan et notre vie aquatique» et «Adaptation au changement climatique», la Commission adoptera, d'ici à la fin de 2026, une stratégie de R&I pour la résilience dans le domaine de l'eau visant à remédier à la fragmentation des initiatives de l'UE en matière de R&I.

Enfin, pour renforcer la compétitivité de l'Europe dans le domaine de l'eau en stimulant l'innovation et en comblant les lacunes en matière de compétences et de connaissances, nous devons créer davantage de synergies et établir des liens entre l'industrie, l'éducation et la recherche selon une approche de la source à la mer. C'est la raison pour laquelle la Commission lancera, en 2026, une communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans les secteurs et écosystèmes aquatiques, marins et maritimes dans le cadre de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Actions phares — La recherche et l'innovation, l'industrie de l'eau et les compétences pour renforcer la compétitivité	Calendrier
Interface science-politique pour diffuser les résultats des projets de R&I financés par l'UE, par exemple par l'intermédiaire d'une plateforme de guichet unique.	2026
Stratégie de R&I pour la résilience dans le domaine de l'eau.	2026
Alliance industrielle intelligente dans le domaine de l'eau pour stimuler la compétitivité.	2026
Académie européenne de l'eau.	2026-2027
Communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans les secteurs et écosystèmes aquatiques, marins et maritimes dans le cadre de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).	2026

3.5 La sécurité et la préparation pour renforcer la résilience collective

Les États membres ont estimé que les menaces liées au climat et les pertes de biodiversité, les attaques malveillantes liées à la perturbation des infrastructures et de l'approvisionnement critiques en eau, ainsi que la pollution accidentelle des eaux intérieures et marines, constituaient des risques majeurs pour l'eau. Ces dernières années,

⁶⁰ Un plan stratégique pour l'éducation dans les STIM: des compétences à l'appui de la compétitivité et de l'innovation [COM(2025) 89].

de telles catastrophes ont déclenché un nombre croissant de demandes d'aide au titre du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), tant en Europe que dans les autres régions du monde. L'UE continuera à faire preuve de solidarité en matière de coopération transfrontière mais, pour une utilisation efficace des fonds disponibles et la réduction du besoin de secours en cas de catastrophe, cette solidarité doit être complétée par des principes de «préparation dès la conception». Dans ce contexte, le règlement RESTORE, qui aide les États membres à mobiliser rapidement des fonds⁶¹, et l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion sont particulièrement pertinents.

Les citoyens ont besoin de solutions locales qui les protègent et leur permettent de se préparer à l'inévitable, conformément à la stratégie européenne pour une union de la préparation⁶². Les actions menées dans ce but doivent intégrer des considérations en matière de planification urbaine pour lutter contre la pollution, tout en atténuant le changement climatique et en s'adaptant à celui-ci, en améliorant la gestion des risques de sécheresse et d'inondation, en optimisant l'utilisation des outils numériques et des systèmes d'alerte rapide et en renforçant les liens entre les outils de gestion des risques déjà existants au niveau européen (tels que les outils d'alerte rapide du service Copernicus de gestion des urgences⁶³), aux niveaux national et local. Il convient de donner aux citoyens et aux communautés les moyens d'agir pour s'adapter au changement climatique et se prémunir contre les risques d'inondation et de sécheresse. La mise à disposition d'informations sur les risques spécifiques liés aux inondations et aux sécheresses pour les bâtiments et les terrains constitue une première étape vers une plus grande résilience de la société.

De nombreux outils existent dans l'UE pour protéger la population des catastrophes liées à l'eau ou en atténuer les effets, mais ils ne sont pas toujours suffisamment connus ou utilisés. Il est important de donner aux citoyens les moyens de s'informer et de gérer les risques croissants de catastrophes hydriques liées au climat, comme le préconisent les objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes élaborés dans le cadre du MPCU⁶⁴. La Commission améliorera les systèmes d'alerte rapide et de surveillance en temps réel de l'UE en cas d'inondations et de sécheresses en soutenant les actions des États membres et en renforçant l'observatoire européen de la sécheresse et le système européen d'alerte pour les inondations du service Copernicus de gestion des urgences.

Le fait de connaître nos faiblesses et d'y remédier nous rendra plus résilients. Face à la multiplication des cyberattaques ciblant des installations liées à l'eau et à la gravité croissante de leurs conséquences, une planification appropriée de la sécurité et une meilleure compréhension des vulnérabilités aideront l'Union et les opérateurs économiques à contrer les

⁶¹ Règlement (UE) 2024/3236 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 modifiant les règlements (UE) 2021/1057 et (UE) 2021/1058 en ce qui concerne le soutien régional d'urgence à la reconstruction (RESTORE).

⁶² JOIN(2025) 130 final — Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne pour une union de la préparation.

⁶³ Le service Copernicus de gestion des urgences et ses systèmes d'alerte rapide pour les incendies de forêt (système européen d'information sur les feux de forêts, EFFIS), les inondations (systèmes européen et mondial de sensibilisation aux inondations, EFAS et GloFAS) et les sécheresses (observatoires européen et mondial de la sécheresse, EDO et GDO), ainsi que la carte de sensibilisation des zones à risque d'inondation.

⁶⁴ Les premiers objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes ont été établis en vertu de l'article 6, paragraphe 5, de la décision MPCU et ont été publiés en février 2023. Recommandation relative aux objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes (JO C 56 du 15.2.2023, p. 1). Communication sur les objectifs de l'Union en matière de résilience face aux catastrophes: agir de concert pour faire face aux futures urgences [COM(2023) 61].

actions hostiles dirigées contre l'intégrité physique et la cyberintégrité, y compris les attaques visant les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et les contaminations délibérées par voie d'eau. Cette planification bénéficiera grandement de la mise en œuvre intégrale de la directive sur la résilience des entités critiques (directive CER)⁶⁵ et de la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2)⁶⁶. La prochaine communication de la Commission établissant des lignes directrices non contraignantes afin d'aider les États membres à recenser leurs entités critiques et à rendre compte des résultats de leurs évaluations des risques s'appliquera aux secteurs de l'eau potable et des eaux usées, conformément au champ d'application de la directive CER. Un autre élément important du renforcement de la résilience de l'UE consiste à aider les pouvoirs publics, les entreprises et le public à se préparer aux futurs risques climatiques, notamment en recourant à des scénarios de référence communs en matière de climat et à des outils numériques pour les systèmes d'alerte rapide et de surveillance en temps réel de l'UE.

Actions phares — La sécurité et la préparation pour renforcer la résilience collective	Calendrier
Renforcer la résilience des infrastructures hydriques terrestres et en mer grâce à la mise en œuvre de la directive sur la résilience des entités critiques.	2025
Améliorer les systèmes d'alerte rapide et de surveillance en temps réel de l'UE en renforçant l'observatoire européen de la sécheresse et le système européen d'alerte pour les inondations du service Copernicus de gestion des urgences.	À partir de 2025
Adopter un plan européen d'adaptation au changement climatique.	2026

4. AGIR A L'ECHELLE MONDIALE — MONTRER L'EXEMPLE, S'ENGAGER ET PRENDRE DES INITIATIVES

Il reste cinq ans jusqu'à la fin du programme de développement durable à l'horizon 2030. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6⁶⁷ sont nettement inférieurs au rythme nécessaire. Dans le monde, 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une eau potable salubre, plus de la moitié de l'humanité n'a pas accès à des installations sanitaires sûres et de nombreux bassins versants connaissent des niveaux de dégradation croissants, ce qui menace la santé des écosystèmes et la disponibilité de l'eau. Le changement climatique exacerbe cette situation. Les zones humides sont les milieux naturels qui gèrent le mieux l'eau. Cependant, elles disparaissent trois fois plus vite que les forêts à travers le monde, ce qui accroît le risque de désertification et d'inondations. Selon les projections, près de la moitié de la population mondiale sera confrontée au stress hydrique d'ici à 2030⁶⁸.

⁶⁵ D'ici à 2026, les États membres adopteront une stratégie visant à renforcer la résilience des entités critiques couvrant les secteurs de l'eau potable et des eaux usées.

⁶⁶ Directive (UE) 2022/2555 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2) (JO L 333 du 27.12.2022, p. 80).

⁶⁷ ODD6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

⁶⁸ Rapport mondial 2024 des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau, intitulé «L'eau pour la prospérité et la paix».

Une action mondiale rapide et porteuse de transformation, consistant notamment en une redéfinition de la manière dont nous valorisons et régissons l'eau pour le bien commun, est nécessaire pour éviter une accélération de la crise de l'eau. Grâce à ses actions menées au titre de la stratégie «Global Gateway», l'UE contribuera à protéger et à restaurer le cycle mondial de l'eau, à construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau et à garantir la sécurité de l'eau pour tous, conformément aux objectifs de la présente stratégie au niveau de l'UE et au pacte pour l'avenir⁶⁹. L'UE développera des partenariats stratégiques et la diplomatie de l'eau afin de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, l'approche de la source à la mer, le recours à des solutions fondées sur la nature, les investissements dans la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous, ainsi que les réformes politiques axées sur l'innovation. Dans le cadre de la mise en place d'une économie intelligente, circulaire et compétitive dans le domaine de l'eau, l'UE soutiendra des initiatives mondiales visant à promouvoir l'utilisation rationnelle et la réutilisation de l'eau dans tous les secteurs économiques. En outre, l'UE soutiendra la finalisation et l'adoption des lignes directrices du Codex Alimentarius⁷⁰ visant à garantir une utilisation et une réutilisation microbiologiquement sûres de l'eau dans la production alimentaire dans le monde entier.

Le lien entre l'eau, la paix et la sécurité sera renforcé en réunissant des acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix pour plaider en faveur du respect du droit international humanitaire afin de garantir la sûreté et la sécurité des ressources en eau, du personnel chargé de l'eau et des infrastructures dans les zones de conflit. En fixant des exigences environnementales minimales pour les opérations d'aide humanitaire financées par l'Union, l'UE œuvre à la durabilité des ressources en eau dans des contextes particulièrement touchés par les pénuries d'eau⁷¹.

Une gouvernance mondiale plus forte dans le domaine de l'eau est essentielle pour garantir des progrès constants, livrer une orientation stratégique et surmonter la fragmentation. La conférence des Nations unies sur l'eau de 2023 a résolument placé l'eau au cœur du paysage politique mondial avec l'ambitieux Programme d'action pour l'eau⁷², suivi de la résolution UNEA-6 sur l'eau⁷³, de la stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système⁷⁴ et de la nomination de l'envoyé spécial des Nations unies pour l'eau. L'UE s'efforcera de parvenir à un résultat ambitieux et concret lors des prochaines conférences des Nations unies sur l'eau, notamment la mise en place d'un processus intergouvernemental régulier des Nations unies sur l'eau, l'intégration de l'eau dans les processus multilatéraux et la participation à des coalitions clés. Elle associera également les pays partenaires à la gouvernance de l'eau, notamment en mettant en place son réseau d'envoyés pour l'eau des États membres de l'UE.

L'UE soutiendra la prorogation de la convention des Nations unies sur l'eau⁷⁵ afin de promouvoir la gestion durable des ressources en eau partagées, la prévention des conflits, la

⁶⁹ [Résolution 79/1 de l'Assemblée générale des Nations unies.](#)

⁷⁰ fao.org/fao-who-codexalimentarius/sh-proxy/tr/?lnk=1&url=https%253A%252F%252Fworkspace.fao.org%252Fsites%252Fcodex%252FStandards%252FCXG%2B100-2023%252FCXG_100e.pdf.

⁷¹ https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/climate-change-and-environment_fr.

⁷² <https://sdgs.un.org/conferences/water2023/action-agenda>, avec 33 engagements de l'UE (<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7443-2023-INIT/en/pdf>).

⁷³ <https://docs.un.org/fr/UNEP/EA.6/RES.13>.

⁷⁴ [UN System-wide Strategy for Water and Sanitation July2024 vs23July2024.pdf](#).

⁷⁵ La convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

consolidation de la paix, la sécurité et le développement économique. Par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway»⁷⁶, l'Équipe Europe (la Commission, la BEI et les institutions de financement du développement des États membres) met à disposition plus de 1,2 milliard d'EUR pour soutenir la gouvernance, les connaissances et les investissements dans 18 grands bassins hydrographiques transfrontières dans 47 pays d'Afrique et d'Asie centrale. Il s'agit notamment d'initiatives telles que le Fonds international pour la mer d'Aral et le programme pour l'Afrique bleue.

L'UE renforcera les partenariats nationaux et régionaux dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment de la stratégie pour l'eau à l'horizon 2030 de l'Union pour la Méditerranée et du futur nouveau pacte pour la Méditerranée, qui vise à remédier aux pénuries croissantes d'eau et aux effets climatiques dans la région. L'UE soutiendra les pays candidats et les pays voisins, notamment par l'intermédiaire du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux et du voisinage oriental ainsi que de la facilité pour l'Ukraine. Dans ce contexte, l'approche stratégique de l'UE à l'égard de la mer Noire⁷⁷ revêt une importance particulière pour soutenir les communautés locales contre, entre autres, les dommages environnementaux liés à la guerre. L'UE proposera l'introduction de la législation pertinente dans le domaine de l'eau dans l'acquis couvert par le traité instituant la Communauté de l'énergie⁷⁸. L'UE et l'Asie centrale renforceront leur coopération dans le cadre du partenariat stratégique récemment convenu, qui prévoit un paquet d'investissement «Global Gateway» d'un montant de 12 milliards d'EUR axé sur quatre priorités essentielles, dont le climat, l'eau et l'énergie. L'industrie de pointe de l'UE dans le domaine de l'eau est essentielle pour aider les pays partenaires, développer des technologies économes en eau, financer des infrastructures durables et stimuler l'innovation. L'UE soutiendra les mesures d'incitation, les mécanismes de financement et les PME du secteur de l'eau afin de tirer parti des débouchés commerciaux pertinents.

L'UE reste déterminée à contribuer à combler le déficit considérable de financement international dans le domaine de l'eau. Grâce à la stratégie «Global Gateway», l'UE et ses États membres restent les principaux bailleurs de l'aide publique au développement, notamment en ce qui concerne les infrastructures hydriques et les solutions fondées sur la nature, et ces financements sont renforcés par la mobilisation du secteur privé au titre du Fonds européen pour le développement durable (FEDD +). La BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ainsi que d'autres banques multilatérales de développement, se sont engagées à accroître les niveaux de financement de la sécurité de l'eau et renforceront leur coopération⁷⁹. L'UE continuera de soutenir les investissements, principalement au moyen de mécanismes mixtes et de garanties, et d'améliorer le climat d'investissement en facilitant les réformes juridiques et en plaidant pour des normes sociales et environnementales élevées. Il s'agit notamment d'initiatives telles que Climate Investor 2, un mécanisme de financement mixte mobilisant jusqu'à 2,2 milliards d'EUR pour des projets dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures océaniques, ainsi que des

⁷⁶ Stratégie européenne visant à relever les défis mondiaux les plus pressants et à mobiliser jusqu'à 300 milliards d'EUR d'investissements en faveur de projets durables et de haute qualité (https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_fr).

⁷⁷ JOIN(2025) 135/3 — Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil intitulée «L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire».

⁷⁸ [Traité instituant la Communauté de l'énergie — Page d'accueil de la Communauté de l'énergie.](#)

⁷⁹ <https://www.eib.org/files/press/CommitmenttoWaterSecuritywithlogos.pdf>.

marchés publics stratégiques et un soutien aux cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les partenariats en matière de commerce et d'investissement propres pourraient également jouer un rôle.

Actions phares — Agir à l'échelle mondiale — montrer l'exemple, s'engager et prendre des initiatives	Calendrier
Promouvoir la résilience dans le domaine de l'eau par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway» en soutenant les initiatives prioritaires dans ce domaine et en renforçant l'engagement national et régional.	À partir de 2025

5. CONCLUSION

La Commission invite les États membres, les partenaires institutionnels, les entreprises et toutes les composantes de la société à prendre des mesures dans le sens indiqué dans la présente stratégie.

À partir de décembre 2025, la Commission convoquera, tous les deux ans, un forum sur la résilience dans le domaine de l'eau, qui réunira, dans le cadre d'un dialogue inclusif, les parties prenantes de l'UE et les parties intéressées afin de faire le point sur les progrès accomplis dans le renforcement de la résilience dans le domaine de l'eau à tous les niveaux des administrations publiques, des entreprises et de la société civile, et de suivre la mise en œuvre de la présente stratégie.

En 2027, la Commission procédera à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions prévues dans la présente stratégie. Elle procédera également à une première évaluation de l'adoption de la recommandation relative au principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau. Dans ce contexte, certaines actions pourront être actualisées ou révisées.

En 2029, la Commission évaluera les progrès accomplis, y compris en procédant à une évaluation complète des mesures prises au niveau national conformément à la recommandation relative au principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau. La Commission recensera également d'éventuelles mesures supplémentaires nécessaires pour répondre aux préoccupations émergentes et, en conséquence, réexaminera, le cas échéant, les objectifs et actions définis, en vue de parvenir à la résilience dans le domaine de l'eau dans tous les secteurs de la société.

ANNEXE I — LISTE COMPLETE DES ACTIONS

	ACTIONS	Calendrier
RESTAURER ET PROTEGER LE CYCLE DE L'EAU		
	Définir, notamment au moyen de dialogues structurés avec les États membres, les priorités de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et de la directive «Inondations», en mettant l'accent sur la qualité et la quantité de l'eau.	2025-2026
	Réviser la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin».	2027
	Élaborer des indicateurs de rareté de l'eau et des orientations techniques sur les plans de gestion de la sécheresse.	2026-2027
	Lutter contre les principales sources de pollution: - mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables de détection et d'élimination des PFAS et d'autres substances chimiques persistantes, si les bons partenaires sont trouvés; - lancer une boîte à outils d'aide à l'intention des États membres afin de soutenir les actions visant à réduire la pollution par les nutriments, notamment au moyen d'une modélisation améliorée, de cartes interactives et d'échanges de bonnes pratiques.	2027 2026-2027
CONSTRUIRE UNE ECONOMIE INTELLIGENTE DANS LE DOMAINE DE L'EAU QUI NE LAISSE PERSONNE DE COTE, SOUTIENNE LA COMPETITIVITE DE L'UE ET ATTIRE LES INVESTISSEURS		
	Recommandation relative au principe de priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau, lignes directrices et rapport de l'AEE sur le potentiel inexploité de l'utilisation rationnelle de l'eau.	2025-2026
	Soutenir l'adoption de pratiques de réutilisation de l'eau, y compris au-delà de l'agriculture, et réviser le règlement sur la réutilisation de l'eau.	2026-2028
	<u>Approvisionnement public en eau:</u> soutenir la réduction des fuites, la modernisation des infrastructures et l'évaluation approfondie des données.	2025-2028
	<u>Agriculture:</u> - optimiser l'utilisation des plans stratégiques relevant de la PAC pour la résilience dans le domaine de l'eau grâce au partage des connaissances et à des solutions innovantes promues par le réseau européen de la PAC, par le partenariat européen d'innovation (PEI-AGRI), ainsi que par des services de conseil agricole indépendants et améliorés; - au cours de la prochaine période de programmation, continuer d'encourager les agriculteurs à améliorer les performances environnementales et climatiques de leurs exploitations, notamment en vue d'une meilleure gestion de l'eau.	2025-2026
	<u>Industrie et énergie:</u>	2025-2026

	• lancer un projet pilote visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau, y compris les technologies sans eau et à cycle fermé, dans certains pôles industriels; • inclure la consommation d'eau parmi les paramètres d'un système commun de l'Union consacré à la notation de la durabilité des centres de données et proposer des normes de performance minimales en matière de consommation d'eau; • mettre en place une initiative public-privé afin de réaliser une percée technologique dans le domaine des méthodes réalisables et abordables pour le refroidissement à sec, si l'on trouve les bons partenaires.	
	Encourager l'échange de bonnes pratiques en matière de bilans d'eau douce, de comptabilisation des flux d'eau, d'utilisation rationnelle de l'eau et de systèmes intelligents de mesure de l'eau dans tous les secteurs économiques.	À partir de 2025
	Évaluer la qualité des données disponibles sur l'eau et, le cas échéant, présenter une proposition législative en vue de l'introduction de nouveaux modules relatifs aux comptes économiques de l'environnement en ce qui concerne les comptes relatifs à l'eau.	D'ici à la fin de 2026
GARANTIR L'ACCES A UNE EAU PROPRE ET ABORDABLE POUR TOUS, ET RENFORCER L'AUTONOMIE DES CONSOMMATEURS ET DES AUTRES UTILISATEURS		
	Tenir compte de l'empreinte hydrique des produits lors de la fixation ou de la mise à jour des exigences au titre du règlement sur l'écoconception pour des produits durables et du label écologique de l'UE.	2025-2027
	Promouvoir les bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public et le rôle de la tarification de l'eau afin de favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau, le recouvrement des coûts et le principe du pollueur-payeur, ainsi que la gouvernance nationale de l'eau pertinente.	2026-2027
	Intensifier les efforts en faveur de la résilience dans le domaine de l'eau dans l'ensemble de l'environnement bâti dans le cadre du prochain programme de travail 2026-2027 de la facilité du nouveau Bauhaus européen et du prochain plan pour des logements abordables.	2026
LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN ŒUVRE POUR STIMULER LE CHANGEMENT		
	Renforcer l'application de la législation et lancer des dialogues structurés avec tous les États membres afin d'accélérer et d'intensifier la mise en œuvre de l'acquis de l'UE dans le domaine de l'eau, sur la base des principales priorités en matière d'application découlant de la dernière évaluation des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation.	2025-2026
	Dans le cadre de la communauté de pratique «Cohésion pour les transitions», organiser un échange régulier avec les régions, les villes et les autorités responsables de l'eau, afin de promouvoir l'échange des bonnes pratiques sur les «paysages éponges» et la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, recensées dans le cadre d'Interreg.	2025-2027

	Lancer un outil de visualisation intégrant les données environnementales et les données relatives aux réseaux d'eau et d'énergie afin d'aider les États membres, dans leurs efforts d'aménagement du territoire, à recenser les zones les plus propices à une localisation gagnant-gagnant des activités commerciales à forte intensité d'eau.	2027
	Créer un forum sur la résilience dans le domaine de l'eau.	À partir de 2026
LE FINANCEMENT, LES INVESTISSEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES POUR PARVENIR A UN APPROVISIONNEMENT STABLE		
	Lancement du programme de la BEI pour l'eau et du mécanisme de conseil pour une eau durable, en coopération avec la Commission, afin de renforcer l'assistance aux emprunteurs potentiels, en augmentant la réserve de projets.	2025
	Aider les États membres et les régions à réorienter les fonds de la politique de cohésion vers la résilience dans le domaine de l'eau dans le cadre de l'examen à mi-parcours.	2025
	Mettre en place un accélérateur d'investissements pour la résilience dans le domaine de l'eau.	2026-2027
	Lancer une initiative relative aux corridors verts et bleus afin de soutenir la restauration des environnements et des infrastructures écologiques, notamment les rivières, les zones humides et les côtes, pour restaurer le cycle de l'eau grâce à une approche de la source à la mer.	2027
	Adopter une feuille de route pour les crédits «nature» afin d'exploiter le potentiel de ces instruments et d'encourager l'expansion de ces marchés.	2025
	Utiliser l'instrument d'appui technique pour aider les États membres à relever les défis liés à l'eau, notamment ceux recensés dans le cadre du Semestre européen.	À partir de 2025
LA NUMERISATION ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ACCELERER ET SIMPLIFIER LA BONNE GESTION DE L'EAU		
	Élaborer et mettre en œuvre les applications de l'UE Destination Terre et Jumeau numérique de l'océan pour la résilience de l'eau et, d'ici à 2030, mettre les capacités à la disposition des administrations nationales et locales dans l'UE et au-delà.	2025-2030
	Élaborer un plan d'action à l'échelle de l'UE sur la numérisation dans le secteur de l'eau, y compris une initiative à l'échelle de l'UE sur des systèmes intelligents de mesure pour tous.	2026
	Lancer un pôle thématique sur l'eau dans le cadre de Copernicus.	2026
LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'INDUSTRIE DE L'EAU ET LES COMPETENCES POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE		
	Interface science-politique pour diffuser les résultats des projets de R&I financés par l'UE, par exemple par l'intermédiaire d'une plateforme de guichet unique.	2026
	Stratégie de R&I pour la résilience dans le domaine de l'eau.	2026
	Alliance industrielle intelligente dans le domaine de l'eau pour stimuler la compétitivité.	2026
	Académie européenne de l'eau.	2026-2027

	Communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans les secteurs et écosystèmes aquatiques, marins et maritimes dans le cadre de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).	2026
	Encourager la poursuite de la recherche et de l'innovation afin de promouvoir le dessalement durable.	2026
	Le défi des technologies de l'eau, en coopération avec le CEI.	à déterminer
LA SECURITE ET LA PREPARATION POUR RENFORCER LA RESILIENCE COLLECTIVE		
	Renforcer la résilience des infrastructures hydriques terrestres et en mer grâce à la mise en œuvre de la directive sur la résilience des entités critiques.	2025
	Améliorer les systèmes d'alerte rapide et de surveillance en temps réel de l'UE en renforçant l'observatoire européen de la sécheresse et le système européen d'alerte pour les inondations du service Copernicus de gestion des urgences.	À partir de 2025
	Adopter un plan européen d'adaptation au changement climatique.	2026
	Renforcer la prévention des maladies infectieuses d'origine hydrique par la mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2371 concernant les menaces transfrontières graves pour la santé.	À partir de 2022
AGIR A L'ECHELLE MONDIALE — MONTRER L'EXEMPLE, S'ENGAGER ET PRENDRE DES INITIATIVES		
	Promouvoir la résilience dans le domaine de l'eau par l'intermédiaire de la stratégie «Global Gateway» en soutenant les initiatives prioritaires dans ce domaine et en renforçant l'engagement national et régional.	À partir de 2025
	Renforcer la gouvernance mondiale de l'eau en participant aux discussions sur un futur cadre mondial de gouvernance de l'eau.	À partir de 2025
	Favoriser la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau en soutenant l'adhésion à la convention des Nations unies sur l'eau.	À partir de 2025
	Soutenir l'accès d'au moins 70 millions de personnes à une source d'approvisionnement en eau potable améliorée et/ou à des services d'assainissement améliorés, débloquer des investissements plus importants et stimuler la compétitivité de l'industrie de l'eau dans l'UE.	En cours
	Accroître considérablement les investissements dans les solutions fondées sur la nature dans les infrastructures ou en liaison avec celles-ci.	À partir de 2026
	Intégrer l'eau dans les processus internationaux, notamment les trois conventions de Rio sur le changement climatique, la diversité biologique et la désertification.	À partir de 2025
	Améliorer la mise en œuvre des objectifs et cibles liés à l'eau ⁸⁰ du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.	En cours
	Renforcer la participation de l'UE à la convention de Ramsar.	À partir de 2025
	Renforcer la participation, entre autres, au G7, au G20, à la coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, à l'initiative «Freshwater Challenge» (défi eau douce) et au dialogue de Bakou sur l'eau.	À partir de 2025
	Évaluer les besoins d'investissement de chaque pays candidat nécessaires à l'alignement sur l'acquis dans le domaine de l'eau.	À partir de 2026

⁸⁰ <https://www.cbd.int/gbf/targets>.

	Renforcer l'engagement au sein de l'Union pour la Méditerranée et du partenariat pour la Méditerranée bleue.	À partir de 2025
--	--	---------------------

ANNEXE II — OBJECTIFS INTERMEDIAIRES CLES POUR LA PERIODE 2027-2033

Restaurer et protéger le cycle de l'eau

D'ici à 2030, des mesures de restauration seront mises en place sur au moins 30 % des habitats côtiers et d'eau douce de l'UE qui ne sont pas en bon état (*règlement relatif à la restauration de la nature*).

D'ici à 2030, au moins 30 % des espèces et des habitats qui ne présentent pas actuellement un état favorable entreront dans cette catégorie ou afficheront une tendance nettement positive (*stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030*).

D'ici à 2030, au moins 25 000 km de cours d'eau à courant libre sur le territoire de l'Union devront être restaurés (*stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030*).

D'ici à 2027, les États membres auront protégé, amélioré et restauré toutes les masses d'eau de surface et souterraines afin de parvenir à un bon état (*directive-cadre sur l'eau*).

Construire une économie intelligente dans le domaine de l'eau qui ne laisse personne de côté, soutienne la compétitivité de l'UE et attire les investisseurs

D'ici à 2030, les secteurs les plus gourmands en eau auront adopté des pratiques rationnelles d'utilisation de l'eau et amélioré leurs pratiques existantes, notamment les secteurs suivants, sur la base de la législation de l'UE existante:

- énergie: des plans nationaux de rénovation des bâtiments, attendus d'ici à 2026, commenceront à être déployés dans chaque État membre dans l'objectif d'une rénovation progressive des bâtiments existants afin de les rendre hautement efficaces sur le plan énergétique et décarbonés d'ici à 2050, y compris au moyen d'approches et de programmes portant sur le traitement de l'eau (*directive sur la performance énergétique des bâtiments*);
- industrie: la consommation d'eau commencera à être réduite de manière tangible dans l'ensemble des plus grands processus de production industrielle et animale de l'UE (*directive relative aux émissions industrielles*).

En outre, en ce qui concerne l'agriculture, d'ici à 2027, les plans stratégiques relevant de la PAC ont prévu d'apporter un soutien aux pratiques (au-delà des exigences obligatoires) visant à améliorer la santé des sols (et donc à améliorer la rétention de l'eau et à limiter l'érosion) sur 47 % de la surface agricole de l'UE. Le soutien aux pratiques en faveur de l'utilisation durable des pesticides et d'une meilleure gestion des nutriments couvrira respectivement 27 % et 15 % de la surface agricole de l'UE (soutien de la PAC et plans stratégiques relevant de la PAC).

D'ici à 2030, les États membres dont les niveaux de fuite d'eau dépassent le seuil fixé pour l'ensemble de l'UE, qui sera défini d'ici à 2028, présenteront un plan d'action comprenant des mesures visant à réduire les fuites sur leurs réseaux d'approvisionnement (*directive relative à l'eau potable*).

D'ici à 2030, la Commission et les États membres encourageront la réutilisation des eaux urbaines résiduaires traitées à toutes fins appropriées autres que l'agriculture et évalueront la faisabilité et l'opportunité d'un objectif au niveau de l'Union en matière de réutilisation de l'eau dans tous les secteurs économiques (*règlement sur la réutilisation de l'eau*).

Garantir l'accès à une eau propre et abordable pour tous, et renforcer l'autonomie des consommateurs et des autres utilisateurs

D'ici à 2027, les États membres mettront en place des factures transparentes pour l'eau potable et les eaux usées, afin de sensibiliser davantage les consommateurs à leur consommation et au prix réel de l'eau, ainsi que des systèmes de surveillance des paramètres de santé publique dans les eaux urbaines résiduaires en cas d'urgence (*directive sur l'eau potable, directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires*).

D'ici à 2029, les États membres informeront la Commission des mesures prises pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, y compris les groupes vulnérables et marginalisés, et commenceront à faire rapport à la Commission tous les six ans en la matière (*directive sur l'eau potable et directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires*).

D'ici à 2030, l'UE soutiendra l'accès de 70 millions de personnes à une source d'approvisionnement en eau potable améliorée et/ou à des services d'assainissement améliorés (*engagement de l'UE en faveur du programme d'action pour l'eau*).

D'ici à 2033, toutes les villes de l'UE de plus de 100 000 habitants mettront en place des plans intégrés de gestion des eaux urbaines résiduaires donnant la priorité aux solutions fondées sur la nature et aux infrastructures vertes/bleues (*directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires*).